MINISTÈRE À LA CONDITION FEMININE ET AUX DROITS DES FEMMES

MESSAGE DU MINISTRE

Nous voici à l'heure du bilan au bout de deux années de transition qui avaient pour objectif de sortir le pays d'un chaos politique généralisé pour le conduire sur les chemins escarpés de la démocratie et de l'État de droit. Mission difficile voir ardue pour le gouvernement de transition, mais en même temps défi incontournable posé devant la conscience nationale.

Dès le départ, la question du genre dans ses deux dimensions d'affirmation des droits des femmes et d'intégration de la parité entre les sexes dans les projets et politiques du gouvernement est clairement énoncée en ces termes: *«Le ministère à la Condition Féminine mérite une attention particulière. La période de transition sera mise à profit pour consolider la fonction transversale de l'institution en instaurant la généralisation de l'Analyse selon le Genre…au niveau de l'ensemble des actions étatiques. Ce faisant, l'équité de genre, facteur primordial de la cohésion sociale, prend sa place centrale.»* (Politique du gouvernement et actions envisagées, avril 2004). Cette position qui est également fondamentale pour l'atteinte des objectifs du millénaire sera soutenue formellement dans l'élaboration et l'exécution du Cadre de Coopération Intérimaire (CCI).

Le redressement et le renforcement du MCFDF, mécanismes institutionnels indispensables pour s'engager dans la voie de l'établissement d'une société égalitaire pour les deux sexes, s'imposaient en conséquence. Ce renforcement institutionnel s'inscrit d'ailleurs dans la démarche globale du gouvernement de transition visant à redresser les institutions qui avaient été mises à mal par le régime précédent.

La déclaration de politique gouvernementale plus haut citée ne sera pas un vain mot. De ces deux années d'efforts continus, le MCFDF sort réhabilité, équipé, structuré, occupant de façon formelle une place stratégique dans l'administration centrale de l'État. Cette démarche entreprise sous l'impulsion de l'équipe ministérielle installée au MCFDF le 18 mars 2004, doit être mise au crédit du gouvernement Alexandre-Latortue, qui en a donné les moyens de réalisation et qui en a garanti la pérennité.

En effet, le MCFDF occupe désormais un local convenable, octroyé par l'État. Les bureaux sont meublés et équipés d'appareils informatiques modernes. Le parc automobile est remis en état et agrandi. Le ministère dispose d'une annexe nouvellement construite pour loger deux (2) de ses directions techniques.

Par décret en date du 22 décembre 2005, le MCFDF a pour la première fois en 11 ans d'existence un texte organisant son fonctionnement conformément à la fois à sa mission et au

modèle proposé par le gouvernement pour l'organisation et le fonctionnement des ministères. Le nouvel organigramme rodé et assimilé par le personnel correspond parfaitement aux deux fonctions essentielles du ministère. Un manuel organisationnel expérimenté pendant la transition, complète les outils de gestion des ressources humaines et matérielles. Il convient ici de souligner trois innovations:

1. La création d'une **nouvelle direction technique, la direction de la prise en compte de l'analyse selon le genre** (DPAG), qui, pour la première fois, établit les structures et fournit les instruments pour la mise en œuvre de l'approche transversale spécifique au MCFDF.
2. L'instauration des **structures déconcentrées** telles que prescrites par la loi sur l'administration centrale.
3. La formation auprès de la ministre d'un **Conseil Consultatif** qui réunit des personnalités recommandées par les associations de femmes de la société civile.

Par le décret du 17 mai 2005 organisant l'administration centrale de l'État, il a été créé un conseil supérieur de la fonction publique, regroupant sept (7) ministères, dont le MCFDF, qui occupe ainsi une place stratégique dans la gestion de l'État. L'équipe actuelle à la tête du ministère comprend toute l'importance de cette innovation et salue la vision moderne des décideurs-eures au Conseil des ministres à cet égard. Il reviendra donc aux équipes ministérielles qui succèderont d'utiliser au mieux cette place centrale pour faire intégrer au cœur de l'État la perspective de la parité en même temps que les intérêts stratégiques des femmes.

En matière de défense et de promotion des droits des femmes, le MCFDF a œuvré tant au niveau du cadre juridico-légal qu'au niveau des actions susceptibles d'influencer la condition féminine. Le décret du 6 juillet 2005 publié dans *Le Moniteur* du 11 août 2005 modifie le Code pénal en identifiant le viol comme crime contre la personne. Cela le distingue des attentats aux mœurs et des outrages à la pudeur et le sanctionne par des peines sévères allant de 10 ans jusqu'à la prison à vie. Ce décret élimine aussi la discrimination en matière d'adultère. Désormais l'adultère est dépénalisé, le meurtre de la femme par son mari et même de son complice en cas de flagrant délit d'adultère ainsi que la castration du mari par la femme ne sont plus excusables. La portée de ce décret réside dans l'introduction de l'approche des Droits de la Personne dans ce chapitre du Code pénal et marque un pas significatif vers l'harmonisation de nos lois avec les conventions internationales ratifiées par Haïti.

D'autres propositions de textes de lois portant sur le *plaçage*, la paternité responsable, la dépénalisation partielle de l'avortement, les agressions sexuelles et les conditions de travail des travailleurs et travailleuses domestiques sont fin prêtes et attendent d'être soumises au prochain Parlement.

Au plan des actions, la Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes, coordonnée par le MCFDF et réunissant trois secteurs: l'État, la société civile, et les agences de coopération internationale, offre un modèle de coopération dynamique et efficace. Le travail rigoureux de conceptualisation, formation et de mise en place pendant deux ans de mesures en matière de collecte des données, de prise en charge et d'accompagnement des

victimes et de prévention par la sensibilisation, a abouti à l'élaboration et à la validation d'un plan national de lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes pour les cinq années à venir (2006 – 2011).

Le MCFDF au cours de ces deux années, est resté fidèle à son cadre d'orientation, se dotant ainsi des moyens de mesurer les actions prévues. Les préoccupations relatives à la justice pour les femmes et la réduction de la pauvreté sont tributaires du renforcement d'un État de droit et d'une relance économique globale. Ces conditions ayant été freinées par le manque de moyens, de vision ou de volonté politique, ainsi que par les contradictions sociales et économiques et l'insécurité, ces préoccupations restent des priorités à satisfaire. Cependant le MCFDF, avec les outils qu'il s'est donnés durant la période de transition est en meilleure position pour assurer le leadership du plaidoyer et être partie prenante de tout processus allant dans le sens de la justice et du progrès socio-économique.

Faisant sienne la proposition du Premier ministre de parler de création de richesses plutôt que de réduction de la pauvreté, le MCFDF a encouragé l'entreprenariat féminin et a créé quelques modèles illustrant cette approche dynamique. Le défi est d'orienter les femmes vers les domaines de la production, de diversifier leurs sources de revenu et de leur ouvrir les secteurs de travail non traditionnels au moyen d'une formation appropriée. Les réalisations du ministère dans ce domaine en témoignent. Ces orientations devraient être renforcées et formalisées par des accords et protocoles avec les autres institutions de l'État ou du secteur privé. Là aussi, le MCFDF dispose de stratégies et d'outils appropriés applicables aussi bien au niveau macro des politiques qu'au niveau micro des projets, qu'il a déjà entrepris de partager avec les décideurs-eures et les responsables directs de projets des autres ministères.

Dans le but de mieux faire connaître la situation des femmes haïtiennes et de renforcer les solidarités, le MCFDF a assisté à d'importantes rencontres internationales de femmes au cours des deux années écoulées. Sa participation aux grands dossiers de l'heure, comme celui de la violence, et sa contribution aux réformes des textes discriminatoires, ont été remarquées, tant dans les instances des Nations Unies que dans celles d'organismes régionaux comme la Commission interaméricaine des Femmes (CIM) de l'OEA. Haïti est partie prenante au niveau national et international de l'implantation des Conventions relatives à la discrimination et à la violence contre les femmes. Il sera important d'en assurer le suivi.

Ce bilan documenté décrit les actions réalisées en conformité avec les grandes lignes de notre cadre d'orientation et donne en toute bonne foi la mesure de nos succès, échecs ou retard en regard des résultats escomptés. La réflexion critique sur notre action révèle déjà - et pour notre part, il s'agit là d'un enseignement précieux - qu'avec peu de moyens, mais avec les idées claires et la volonté politique, des résultats positifs peuvent être enregistrés.

Ce bilan se réalise à la veille d'élections qui doivent conduire à l'installation d'un gouvernement élu qui sera attentif, nous le souhaitons, aux acquis institutionnels et aux orientations préconisées pour l'accomplissement de la mission du MCFDF. Les organisations de femmes qui ont lutté pour l'existence et le renforcement de ce ministère continueront à porter la voix et à impulser le mouvement incontournable des citoyennes et des citoyens pour une société équitable.

Adeline Magloire CHANCY

PRÉAMBULE

La problématique de l'égalité entre les sexes demeure l'un des enjeux majeurs pour un développement durable et équitable en Haïti. Dans un contexte de redressement de l'État et de construction d'une société de droit, le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) est appelé à jouer un rôle important pour assurer, par la prise en compte des rapports sociaux de sexes dans l'action gouvernementale, la cohésion sociale, la mise en branle d'un processus visant l'égalité entre les sexes et la lutte contre la pauvreté.

L'analyse des principales caractéristiques de la condition des femmes en Haïti permet d'identifier les discriminations dont les Haïtiennes sont victimes dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé, de la politique ainsi que sur le plan juridique. Le ministère à la Condition Féminine s'était donné pour devoir, sur la base d'un plan d'action couvrant la période 2004-2006, d'intervenir à différents niveaux pour répondre à l'urgence de *combattre la discrimination contre les femmes*, *d'opérer la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans l'ensemble des actions de l'État* et *de mettre en application les conventions signées et ratifiées par l'État haïtien relatives aux droits des femmes.*

En dépit d'un contexte politique difficile, le ministère a pu développer une approche basée sur une dynamique de concertation continue qui lui a permis de dégager des priorités conformes à sa mission, de prendre les mesures de redressement qui s'imposent, d'obtenir des résultats concrets pour opérer des changements importants dans la condition féminine et la situation des femmes.

CONTEXTE GLOBAL

1. CONTEXTE POLITIQUE

Le 29 février 2004, un grand mouvement de protestation à l'échelle du pays a conduit à la démission du président Jean Bertrand Aristide. Ce départ a provoqué une chaîne de protestations des partisans armés du président déchu qui n'ont pas cessé de manifester violemment leur mécontentement et réclamer le retour de ce dernier. Durant les deux premières semaines suivant cet événement, l'administration publique, les marchés publics, le commerce ont subi leurs assauts incessants. En dépit des efforts conjugués de la police, de la société civile et de la communauté internationale, des commandos partisans du gouvernement déchu tenaient les populations dans une grande insécurité et paralysaient les activités quotidiennes.

Les femmes, violées et agressées sexuellement par les groupes armés, furent nombreuses à faire les frais de cette insécurité. Le Front, composé d'anciens militaires démobilisés des forces armées d'Haïti, ayant joué un certain rôle dans la mise en échec du gouvernement d'Aristide, ne facilitait pas non plus la sortie de crise par ses excès de zèle pour s'imposer comme une alternative susceptible de résoudre le problème de l'insécurité.

Les négociations politiques aboutirent à la mise en place d'un comité tripartite, composé de représentants du régime déchu, de l'internationale et de l'opposition, qui à son tour s'attela à la formation du Conseil des Sages.

Ce Conseil composé de sept (7) membres issus du milieu des droits humains, du parti Lavalas et des représentants de l'église entre autres, aura pour tâche principale de choisir un premier ministre et de conseiller ce dernier sur le choix des ministres. C'est dans ce contexte particulier que le premier ministre va être investi le 12 mars 2004.

Les revendications des populations étaient nombreuses: besoin de justice, désarmement des groupes armés, transparence au niveau de l'État etc. Le nouveau gouvernement installé le 17 mars 2004 faisait face à des défis majeurs: relancer l'économie, arrêter les actes de destruction des partisans-nes du président déchu, instaurer un environnement sécuritaire, désarmer des groupes armés et renforcer des institutions de l'État etc.

L'énoncé de politique générale du Premier ministre lors de son investiture le 12 mars 2004, portait sur deux principales priorités:

- la réconciliation nationale basée sur la justice;

- l'organisation dans un climat sécuritaire d'élections générales sur une période ne dépassant pas deux (2) ans.

Des priorités que le gouvernement aura du mal à atteindre.

Malgré le déploiement d'importants efforts, le gouvernement évoluera dans un climat d'insécurité perpétuel créé par des partisans-nes du président déchu. Durant les deux (2) années du gouvernement provisoire, la transition sera marquée de meurtres quasi quotidiens, de kidnapping, de viols et d'incendies criminels qui feront des milliers de victimes. En dépit de l'importance de l'aide de la communauté internationale, le contexte d'évolution du gouvernement sera difficile et entaché de problèmes non résolus. Malgré tout, le gouvernement a pu faire des avancées certaines dans le renforcement institutionnel, et dans la prise en compte de la problématique des rapports sociaux de sexes (généralisation de l'analyse selon le genre).

2. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Les statistiques sur la situation socio-économique et politique des Haïtiennes parlent d'elles-mêmes. Les femmes représentent 52% de la population. 49.4% des Haïtiennes vivent en milieu rural et 33% sont cheffes de ménage. Les discriminations criantes dont elles sont victimes sur le plan social, économique, politique ont pour conséquence majeure la féminisation de la pauvreté. En milieu urbain, 65%-70% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Malgré la carence de données sexo-spécifiques les constats suivants avaient pu être dégagés au moment de l'entrée en fonction de la ministre Magloire Chancy:

(a) Au niveau de l'économie:

- Une sous-estimation et sous-valorisation du travail féminin;
- Une structure de travail fortement segmentée et différenciée;
- Des rémunérations discriminatoires;
- Un accès inégal aux biens et ressources;
- Une répartition inéquitable des charges sociales;
- Un pouvoir économique réduit des femmes, malgré un apport substantiel et significatif à l'économie.

«Les femmes représentent 47.7% des personnes actives à l'échelle nationale. Le taux d'activité des femmes est de 50.5% au niveau national (population des 10 ans et plus) et pour les femmes de 20 ans et plus il varie de 52.7% à plus de 90% (population de 30 ans à 64 ans).

Le marché de l'emploi se caractérise par une ségrégation intra et inter professionnelle. Les femmes se retrouvent dans les emplois des secteurs périphériques et/ou occupent des emplois au bas de la hiérarchie salariale. Seules 0.3% des femmes occupent des postes de direction et 0.5% de cadres supérieures.[1]».

[1] - Bureau d'Études TAG (2001). Op, cit.

La majorité des femmes se retrouve dans le commerce (43.9%) et dans l'agriculture (37.4%). Les femmes sont minoritaires dans toutes les autres branches. Dans le commerce, elles représentent 85.2% des effectifs occupés. La participation féminine dans l'agriculture est en diminution constante depuis déjà plusieurs décennies.

(b) <u>Au niveau de l'éducation</u>:

- **Un taux d'analphabétisme plus élevé chez les femmes.** Le taux d'alphabétisme est de 61.5% pour les 10 ans et plus, avec des inégalités très marquées entre les sexes: un taux d'alphabétisme de 66.6% d'hommes contre 56.7% de femmes.
- **L'Accès et le maintien scolaire déséquilibrés entre les sexes.** Aux problèmes de l'accès et de l'offre scolaire s'ajoute l'importance du phénomène de la déperdition scolaire, particulièrement élevée pour les filles. Les taux de scolarisation ont accusé certes une progression plus importante chez les individus de sexe féminin, «sans pour autant aligner les taux de scolarisation masculins et féminins, en raison de l'importance des écarts en terme absolu et du décalage en termes intergénérationnels[2]». Les données de 1999-2000 témoignent d'une certaine disparité entre le niveau d'étude des 6 ans et plus, soit 51.8% de garçons et 47.3% de filles.

Parmi les non scolarisés, on dénombre 22.8% d'hommes contre 31.8% de femmes. Les disparités perdurent aux niveaux secondaire et universitaire [3].

«Ces statistiques globales ne prennent pas en compte des variables essentielles comme l'égalité des chances, de participation ni les problèmes de contenu et d'égalité de traitement. Ce faisant, le poids de la condition féminine n'est pas non plus tenu compte par un indicateur tel que l'espérance scolaire[4] ou par l'indicateur espérance de survie scolaire qui se rapporte aux personnes déjà scolarisées[5] ».

(c) <u>Au niveau de la santé</u>:

- Une faible couverture sanitaire. L'offre de services présente des insuffisances notoires (quantitatives et qualitatives), avec de grandes disparités selon les milieux géographiques. Elle se caractérise par une prépondérance du secteur privé et du secteur dit mixte (privé/public/communautaire). Pour la population féminine en âge de procréer, on relève en tête de liste, parmi les dix (10) premières causes de mortalité, les maladies dues au VIH/SIDA (16.4%), celles qui peuvent être liées à la grossesse, à l'accouchement et à la période puerpérale (10.8%)[6].
- Une insuffisance de structures orientées vers les besoins spécifiques des femmes.;

---

[2] - Bureau d'Études TAG (2001). « Problématique de Genre en Haïti ». Port-au-Prince: doc miméo.
[3] - Bureau d'Études TAG (2001). Op, cit.
[4] - Définie comme le nombre d'années d'éducation formelle dont une personne d'un âge donné peut espérer bénéficier, en posant comme hypothèse que la probabilité de sa scolarisation à un âge ultérieur quelconque est égale au taux de scolarisation actuel pour cet âge.
[5] - Magloire, Danièle (2001).
[6] - Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique /IHSI. (2000). Recueil de statistiques sociales, Volume I. Port-au-Prince.

- Un faible taux d'utilisation de contraceptifs (13.2%) et une absence de politique favorisant le contrôle du corps par les femmes et de la fécondité;
- Des complications liées à la grossesse, une des principales causes de décès chez les filles de 15 à 19 ans;
- Un taux de mortalité maternelle de 523/100.000.;
- Une incidence élevée d'avortements à risque et de VIH/SIDA.

Chez les adolescentes, les avortements mal pratiqués et leurs conséquences constituent un véritable problème de santé publique, tout comme les IST (Infections sexuellement transmissibles), en particulier le VIH/SIDA. Les femmes représentent 50% de l'ensemble des personnes atteintes par le virus. Haïti détient le taux de prévalence de VIH/SIDA le plus élevé de la région, avec un fort taux de transmission materno-infantile.

L'absence ou l'insuffisance de politique et de moyens pour combattre la violence à l'égard des femmes.

(d) <u>Au niveau de la participation politique</u>:

- Une insuffisance notoire est observée quant à la prise en compte des droits des femmes et de la perspective de genre dans les politiques et programmes publics;
- Une sous-représentation dans les postes de décision au niveau étatique;
- Une sous-représentation dans les groupes/partis politiques et dans leurs instances dirigeantes;
- Une faible participation féminine dans les compétitions électorales[7].

(e) <u>Au niveau juridique:</u>

Les lois en vigueur s'inspirent du Code napoléonien et ne considèrent pas les femmes comme des citoyennes à part entière. Bien qu'en 1981 Haïti ait ratifié la convention sur l'élimination des discriminations contre les femmes et que le 8 octobre 1982 y ait eu un décret-loi pour permettre aux femmes mariées de jouir de leur pleins droits, et qu'en plus, la Constitution en vigueur proclame l'égalité des hommes et des femmes, les prescrits ne se traduisent pas encore dans les codes de lois. Ainsi:

- Les situations objectives des femmes, sont occultées notamment en matière de:
  - Formes d'union: dans leur grande majorité les unions sont conclues sur des modes consensuels (55%) et non selon la forme légale du mariage (44.5%). Les femmes sont davantage impliquées dans ce type d'union (56.8% de femmes contre 54.1% d'hommes).
  - Pour l'ensemble du pays, 43% des ménages sont dirigés par des femmes sans conjoint ou bien le conjoint ne réside pas dans le ménage. Au poids de la monoparentalité féminine s'ajoute le phénomène de la matrifocalité.

[7] Aux élections de 2005, le Conseil Électorale enregistre une femme sur 32 candidats qui briguent la présidence. Les candidatures féminines sont principalement enregistrées au niveau des Collectivités territoriales.

- Absence et/ou insuffisance de cadre juridique sur la violence spécifique faite aux femmes ainsi que sur leurs droits sexuels et reproductifs.

Ce qui prévaut est donc la non intégration, la non harmonisation[8] des textes juridiques nationaux avec les conventions internationales sur les droits des femmes signées et/ou ratifiées par l'État haïtien.

[8] En 2005, le décret sanctionnant le viol comme crime contre la personne et dépénalisant l'adultère, marque cependant un pas significatif vers l'harmonisation.

HISTORIQUE

Le MCFDF, créé en novembre 1994, suite aux revendications des femmes et dans la mouvance de la préparation de la quatrième Conférence de Beijing (septembre1995), est chargé de définir des politiques devant agir sur la condition des femmes en Haïti. Dix ans après, des difficultés de divers ordres n'ont pas permis la concrétisation d'un certain nombre d'objectifs.

De sa création à la date d'entrée en fonction de l'administration Magloire Chancy, le ministère a connu des bouleversements liés entre autres, à l'instabilité politique. Il faut souligner de plus que les organisations de femmes se sont mobilisées, particulièrement en 1996-97 pour réclamer le maintien du ministère et la réalisation effective de sa mission, à travers notamment la définition d'objectifs conformes à ses fonctions et l'octroi des ressources (humaines, matérielles, financières) nécessaires au bon fonctionnement institutionnel. Néanmoins, le ministère s'était vu obligé de compresser sa structure et son personnel en 1997. Cette structure très conjoncturelle, qui avait pour objectif de s'adapter aux faibles disponibilités budgétaires, était encore en place lors de la prise de fonction, en mars 2004, de l'actuelle titulaire du ministère.

Les changements répétés de ministre, les crises politiques, la situation nationale, n'ont pas permis au ministère d'assumer son rôle normatif et transversal. Toutes les stratégies mises en place par les ministres qui se sont succédé, pour pallier les faibles disponibilités budgétaires, n'ont créé qu'un dysfonctionnement institutionnel qui laisse un héritage lourd pour les administrations futures.

Le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) est une institution importante pour l'avancement des droits des femmes, c'est un espace important dans la lutte des femmes. Pour bien accomplir sa mission, il demeure impérieux pour le ministère d'avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à son bon fonctionnement.

MISSION ET ATTRIBUTIONS

Le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) a pour mission de formuler et d'appliquer, d'orienter et de faire respecter la politique du gouvernement en œuvrant à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes; d'orienter la définition et l'exécution des politiques publiques équitables à l'échelle nationale.

ATTRIBUTIONS[9]

Le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) a pour attributions de:

1. Travailler à l'émergence d'une société haïtienne juste, équilibrée, égalitaire pour ses composantes des deux sexes;
2. Orienter la définition et l'exécution des politiques y relatives et des plans sectoriels et intégrer la perspective d'égalité entre les deux sexes dans l'ensemble des politiques nationales;
3. Réaliser des recherches, diagnostics, évaluations sur les conditions de vie et l'état des droits de la femme haïtienne tant en milieu urbain que rural, sur le plan social, économique, juridique et politique;
4. Etablir des politiques visant à combattre et à éliminer toutes formes d'inégalités et de discrimination à l'égard des femmes;
5. Promouvoir et proposer des réformes légales, administratives et disciplinaires pour consacrer les principes constitutionnels de l'égalité entre les hommes et les femmes et éliminer la discrimination contre les femmes;
6. Encourager et appuyer les organismes de promotion et de protection des droits des femmes;
7. Recommander et préparer la participation du gouvernement aux congrès et conférences notamment ceux relatifs à la condition et aux droits de la femme;
8. Étudier les accords ou conventions internationales relatifs à la condition féminine et aux droits des femmes, recommander le cas échéant leur signature et veiller à leur exécution après accomplissement de la procédure de ratification;

[9] Extrait du décret portant organisation et fonctionnement du MCFDF, 22 décembre 2005

ÉTAT DES LIEUX

Une structure conjoncturelle et précaire héritée des bouleversements successifs était encore en place au moment de l'entrée en fonction de l'équipe dirigée par la ministre Adeline Magloire Chancy. Un inventaire des ressources a été donc réalisé en conséquence.

1. <u>État des ressources matérielles</u>

L'inventaire des biens et équipements réalisé dès les premiers jours avait permis de constater que:

- Sur un parc automobile de sept (7) véhicules, d'ailleurs insuffisant pour les besoins de l'institution, le plus récent avait été volé lors des événements liés au départ de l'ex-président Aristide. Des six (6) autres, trois (3) étaient en état de fonctionner, et trois autres étaient entreposés pour réparation dans un garage;
- Le ministère disposait d'un équipement insuffisant, délabré ou hors d'usage (équipement informatique, fax, etc.);
- Le local était totalement inadéquat, exigu, d'un accès difficile car très mal situé.

2. <u>État des ressources humaines</u>

A l'instar d'autres ministères, le MCFDF a connu une déstructuration certaine en raison de la forte politisation des institutions durant la période précédente. Les changements répétés des titulaires ne facilitant pas la rétention des cadres compétents ont de plus favorisé un manque de continuité dans les actions.

L'analyse de la composition de l'institution révélait les mêmes tendances qui caractérisaient la fonction publique. Sur un ensemble de quatre vingt treize (93) personnes, dont soixante sept (67) employées réguliers-ères, les caractéristiques suivantes pouvaient être dégagées:

- fort pourcentage d'employées de support (58%) (secrétaires, ménagères, messagères, chauffeurs et agents de sécurité);
- présence importante de contractuels-les (30%), surtout au niveau décisionnel;
- quasi-absence de personnel du ministère au niveau des provinces (7%).

A cela il fallait ajouter une faiblesse certaine dans la formation des ressources humaines, notamment au niveau de l'analyse selon le genre.

3. <u>État des ressources financières</u>

Pour l'exercice 2003-2004, le budget du MCFDF se chiffrait à vingt quatre millions (24.000.000.00) de gourdes lequel a été réduit à quinze millions neuf cent quatre vingt onze et huit cent trente deux (15.991.832) gourdes au cours du même exercice. Ce budget était nettement en dessous des besoins du ministère. Au début de la prise de fonction de la nouvelle administration en mars 2004, on était à six (6) mois d'exécution du budget 2003 -2004, et le solde à gérer était de sept millions (7. 000.000.00) gourdes.

ORIENTATIONS

Sur la base des constats, rapportés à la section du contexte global, des expériences successives et en valorisant sa nature transversale, le MCFDF s'est doté, en 2004, de deux (2) fonctions essentielles: la défense et la promotion des droits des femmes et la généralisation de l'analyse selon le genre.

Principalement axée sur des actions d'éducation des populations pour la promotion de comportement et d'attitudes non sexistes, la fonction de défense et de promotion des droits des femmes du MCFDF s'attaque aussi à la nécessaire révision des textes légaux et règlements administratifs et à l'adoption de mesures spécifiques pouvant agir sur la condition des femmes en Haïti. Le développement de ces programmes s'appuie fortement sur la concertation avec les autres agents de l'État et des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes.

La fonction de généralisation de l'Analyse selon le Genre donne l'opportunité d'établir un espace réel de partenariat intersectoriel au niveau de l'État et vise une action transversale auprès des ministères techniques pour la mise en place de politiques et de programmes sectoriels tenant compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes.

Cette nouvelle orientation du ministère est conforme à l'énoncé de politique du gouvernement qui stipule: *«Le ministère à la Condition Féminine mérite une attention particulière. La période de transition sera mise à profit pour consolider la fonction transversale de l'institution en instaurant la généralisation de l'analyse selon le genre…au niveau de l'ensemble des actions étatiques. Ce faisant, l'équité de genre, facteur primordial de la cohésion sociale, prend sa place centrale.* [10]*»*

Pour répondre efficacement à sa mission et conformément à cet énoncé qui priorise *une meilleure gouvernance politique, la promotion du dialogue national, le renforcement de la gouvernance économique, le développement institutionnel et la relance économique, l'amélioration de l'accès aux services de base,* le ministère a élaboré un cadre d'orientation dans lequel sont définis quatre (4) grands axes d'action qui figurent dans la proposition présentée au niveau du Cadre de Coopération Intérimaire (CCI).

[10] Extrait de politique du gouvernement et actions envisagées avril 2004

Dans cette optique trois (3) programmes d'action ont été conçus:

1. Le renforcement institutionnel: redressement et renforcement du ministère;
2. Les actions sur la condition féminine: lutte contre la violence, lutte contre la pauvreté;
3. Promotion et défense des droits des femmes: actualisation de propositions de lois.

Tous les projets élaborés rentreront dans le cadre de ces trois (3) programmes.

La concrétisation de ces actions passe par un partenariat étroit entre les différentes instances concernées par la problématique de genre: les instances gouvernementales, particulièrement le ministère de la Santé Publique et de la Population et le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, les différentes agences des Nations Unies et les ONG.

En référence au caractère transversal des rapports sociaux de sexe, le ministère intervient auprès des autres entités étatiques pour orienter les programmes et projets, assurer le suivi et le contrôle des activités y relatives. Dans le cadre de la recherche et de la mise en application de solutions collectives aux revendications sociales, le ministère s'attache à élaborer des politiques susceptibles d'influencer positivement la condition féminine.

CHOIX BUDGÉTAIRES ET ENJEUX STRATÉGIQUES

Le contexte politique de l'exercice fiscal 2003-2004 a donné lieu à des perturbations importantes au niveau de l'administration publique. Il y avait donc lieu, dans un effort de redressement et d'efficience, non seulement de restructurer les institutions de l'appareil d'État, mais aussi de s'assurer que les allocations des ressources soient conformes aux exigences des actions envisagées. Pour ce faire, il a fallu concevoir un plan biannuel pour la période 2004-2006.

Les choix budgétaires du ministère pour la période de référence, mars 2004 - mars 2006, découlent évidemment de ses orientations stratégiques, et les interventions y relatives s'articuleront autour de quatre (4) grands axes: *juridico-légal, lutte contre la pauvreté, lutte contre la violence envers les femmes, sensibilisation et communication*. Pour accomplir sa mission, le MCFDF a défini une stratégie d'intervention qui porte sur trois (3) programmes autour desquels doivent s'articuler ses actions: le renforcement institutionnel, les actions sur la condition féminine, la promotion et défense des droits des femmes.

Partant de ce principe, les budgets, pour les exercices fiscaux 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, sur lesquels s'étale le mandat du gouvernement de transition (mars 2004-mars 2006), ont été élaborés en tenant compte des programmes établis dans le volet des investissements. Le financement de ces programmes sera assuré soit par le Trésor public, soit par des institutions de coopération internationale.

Il convient de préciser que l'exercice fiscal 2003-2004 était déjà en cours depuis septembre 2003 à l'arrivée de l'équipe ministérielle en mars 2004. De même au départ prévu du gouvernement de transition en mars 2006, le budget 2005-2006 sera toujours de mise.
Le tableau suivant présente les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement du ministère pour la période de transition 2004-2006:

Tableau Récapitulatif du budget prévisionnel du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

Période 2004 – 2006
budget -2004-2005-2005-2006-Total
Fonctionnement-51, 905,033.80-57, 344,385.00-109, 249,418.80
Investissement-100, 207,457.60-35, 378,960.00-135, 586,417.60
- - -
Total-152, 112,491.40-92, 723,345.00-244, 835,836.40

Budgets de fonctionnement

Les budgets de fonctionnement élaborés tiennent compte de la nouvelle structure organique du ministère qui donne lieu à un nouvel organigramme. Cette nouvelle structure se veut plus adaptée aux actions du MCFDF. Elle comporte, outre la direction administrative et la coordination des bureaux régionaux, deux (2) directions techniques:

- l'une vouée aux actions spécifiques en faveur des femmes, la direction de promotion et de défense des droits des femmes;
- l'autre engagée dans les actions à caractère transversal, la direction de la prise en compte de l'analyse selon le genre.

En se dotant de cette dernière instance, le ministère veut mettre l'accent sur son rôle transversal et sur la nécessité d'assurer la prise en compte de l'analyse des rapports sociaux de sexes dans l'ensemble des activités de l'État haïtien.

Budgets d'investissement

A travers l'instauration d'un dialogue soutenu et régulier avec les institutions intéressées à la problématique de genre et le développement de partenariat avec les organisations de femmes, le ministère a pu dégager en consensus ses priorités. Celles-ci tiennent compte des besoins spécifiques des femmes à tous les niveaux et sont concrétisées à partir des différents projets arrêtés dans le programme d'action élaboré par le ministère.

Ce programme comportait, au moment de son élaboration neuf (9) projets, il était prévu que certains des projets soient financés par les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale et d'autres par le trésor public.

Dès la première année, le ministère a dû renoncer à l'exécution de certains projets faute de financement. Les fonds alloués par le trésor public pour l'investissement étant très faibles, le ministère a développé une politique de partenariat et de coopération qui lui a permis de mobiliser des fonds au niveau des agences interationales.

Ce tableau présente les budgets alloués au ministère pour la période 2004-2006.

Tableau Récapitulatif du budget Alloué au ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

Pour la période 2004 – 2006

budget -2004-2005-2005-2006-Total

Fonctionnement-36, 342,599.64-35, 954,052.12-72, 296,651.76

Investissement-2, 000,000.00-5, 000,000.00-7, 000,000.00

Total-38, 342,599.64-40, 954,052.12-79, 296,651.76

RÉALISATIONS

Les différentes réalisations du ministère se regroupent autour des trois (3) programmes d'action définis dans les orientations. Toutes les actions entreprises par le ministère visent à renforcer sa structure, à agir sur la condition féminine, à promouvoir et défendre les droits des femmes.

Renforcement institutionnel

ACQUISITION DU NOUVEAU LOCAL ET AMENAGEMENT

Un nouveau local plus central et plus convenable a pu être trouvé au bout de trois mois de recherche. Cet édifice qui appartient à l'État haïtien et qui logeait le ministère de la culture, situé à l'avenue Magny, rend le MCFDF plus visible et le met en meilleure position pour remplir sa mission en offrant l'avantage d'être plus accessible. En même temps, pour répondre aux besoins grandissants du ministère, un financement a été obtenu pour l'agrandissement des locaux.

De septembre 2004 à Janvier 2006, d'importants travaux d'aménagement, de réparation ont été effectués dans le nouveau local. La construction du bâtiment annexe est achevée.

Quand au bâtiment de l'avenue Magny, les travaux suivants ont été effectués:

- Réparation et traitements des surfaces internes;
- Application de peintures;
- Réparation et entretien des climatiseurs;
- Réparation du système électrique
- Démontage et montage du groupe électrogène;
- Construction de cloisons;
- Parallèlement le ministère a poursuivi ses efforts d'équipement:
- Installation de trois lignes téléphoniques;
- Acquisition de matériels et d'équipements informatiques et installation du système Internet;
- Installation d'un système d'interphone;
- Acquisition de meubles et équipements de bureau;
- Réparation de trois (3) véhicules;
- Récupération du véhicule volé;
- Acquisition de trois (3) véhicules. (l'un fourni par le trésor public, un autre par Taiwan et le dernier par l'ACDI).

Ressources humaines et administration
Sur la base du diagnostic établi, des mesures de redressement ont été adoptées et appliquées:

TRANSFERT, REAFFECTATION ET NOMINATION DE PERSONNEL
Au cours de la période allant de mars 2004 à décembre 2005, des mesures pour l'évaluation des fonctionnaires et pour leur formation progressive ont été mises en place. Quelques transferts et réaffectations ont été opérés en tenant compte des compétences. Des nominations aux nouvelles directions ont été effectuées.

Eu égard aux différences constatées au niveau des salaires pour une fonction équivalente, le ministère a travaillé de manière rationnelle et équitable afin de réduire les écarts. Des promotions sur mérite ont aussi été accordées à des cadres du ministère. Ainsi de mars 2004 à décembre 2005, quinze (15) employé-es ont bénéficié d'une promotion.

Cette démarche nouvelle a permis de redynamiser les différents services du ministère et de rendre plus opérationnelle sa structure. Un dossier administratif a été établi pour tous –tes les employé-es et les consultants-es externes du ministère qui accomplissent des tâches spécifiques ont été engagés-es sur la base d'un contrat.

En novembre 2005, suite aux différentes nominations dans les bureaux départementaux le nombre d'employés-es est passé de quatre vingt treize (93) à cent vingt six (126) soit cent un (101) employés-es réguliers-ères et vingt cinq (25) contractuels-les. Il est à noter que les contractuels-les qui représentaient 30 % du personnel de l'administration sont réduits-es à 20 %, ceci pour favoriser la stabilité et renforcer l'institution.

Des mesures ont été adoptées en ce qui a trait au respect rigoureux des normes administratives de la fonction publique et le service de comptabilité a été modernisé.

FORMATION DES CADRES DU MINISTERE DANS DIFFERENTS DOMAINES:

- Fonction publique – droits et obligations;
- Analyse comparative entre les Sexes (ACS);
- Connaissance et habilitation à transmettre et à assurer le suivi sur les conventions ratifiées et signées par Haïti sur les droits des femmes: CEDAW et BELEM DO PARA;
- Le leadership et la connaissance de soi.

FINALISATION DU TEXTE DE LOI ORGANIQUE
Plusieurs documents portant sur la loi organique du MCFDF ont été élaborés par les administrations qui se sont succédé, au cours de la période 1995-2004, sans obtenir la ratification requise par devant le Parlement. Il s'est avéré nécessaire de doter le MCFDF d'une loi organique en fonction de sa structure actuelle. Pour cela, il a fallu dans un premier temps procéder à la révision de ces différents documents et ensuite, tenir compte du rôle transversal que ce gouvernement a confié au ministère, afin d'adopter une structure conforme à sa fonction.

Ainsi une proposition de décret a été soumise et adoptée au Conseil des ministres. Il ne reste que la dernière étape à franchir, soit la publication dans le journal officiel Le Moniteur.

Les résultats suivants ont été obtenus:

- Un décret régissant l'organisation et le fonctionnement du ministère est disponible;
- Une structure institutionnelle répondant à sa mission avec des cadres ayant les compétences et l'habilitation requises pour remplir leurs fonctions est mise en place;

MISE EN PLACE DE STRUCTURES ADEQUATES

Création de nouvelles directions et de l'Unité d'Étude et de Programmation

Deux nouvelles directions ont été créées; la Direction de la Prise en compte de l'Analyse selon le genre (DPAG) et la Direction de la Promotion et de la Défense des Droits des Femmes (DPDDF).

1. **La Direction de la Prise en compte de l'Analyse selon le Genre (DPAG*)***

   Elle s'avère indispensable à l'exercice du rôle transversal et normatif de l'Institution qui est de travailler à ce que toutes les structures de l'État puissent intégrer l'analyse selon le Genre dans les politiques et actions. Cette direction est le pivot du mécanisme de transversalité et assure de ce fait l'orientation, le suivi et la coordination dans le domaine.

   La DPAG a pour principales attributions:

   - de mettre en place des mécanismes interministériels de collaboration en vue de promouvoir la prise en compte des rapports sociaux de sexes dans les autres ministères;
   - d'assurer un accompagnement effectif (conseil, formation suivi) des autres instances de l'État en matière d'analyse comparative entre les sexes (ACS) et d'évaluer de façon périodique leur efficacité;
   - De collecter, traiter et rendre disponibles des données reparties suivant le sexe.

   Cette direction travaille en synergie avec les deux (2) autres directions techniques du MCFDF. Elle coordonne et supervise les activités de deux services: le Service de Documentation et de Gestion des Données et le Service d'orientation et Suivi.

2. **La Direction de la Promotion et de la Défense des Droits des Femmes (DPDDF)**

   Cette instance est chargée de prendre toutes les mesures pour favoriser l'élaboration des mécanismes visant à promouvoir et défendre les droits des femmes. Elle est appelée aussi à travailler sur l'application des mesures législatives favorables aux femmes tout en élaborant de nouvelles lois pour combler le vide juridique.

La DPDDF a pour principales attributions de:

- Définir et concrétiser les actions du ministère en matière de défense et de promotion des droits des femmes;
- Elaborer des règlements administratifs et proposer les modifications législatives nécessaires pour assurer le respect des droits des femmes;

- Réaliser des programmes d'éducation pour le public afin de promouvoir des attitudes non sexistes et informer sur les actions du ministère.

Cette direction coordonne et supervise les activités de deux services qui la composent: le **service des droits des femmes** et le **service de communication**.

3. <u>L'unité d'étude et de programmation.</u>
Cette unité a pour mission d'établir des diagnostics et de préparer des plans sectoriels ainsi que les modalités d'exécution; d'identifier, de concevoir et proposer des projets à mettre en œuvre dans le cadre des politiques sectorielles du ministère. De participer à l'élaboration des normes et standards en matière d'analyse et de programmation et veiller à leur respect dans les différentes directions du ministère.

Quoique prévue dans la nouvelle structure du ministère, cette unité directement rattachée à la direction générale n'est pas encore pourvue de personnel.

<u>Renforcement des coordinations départementales</u>
Avec le nouveau décret organique les bureaux départementaux sont élevés au rang de directions, mais le budget actuel ne permet pas la concrétisation de ce changement.

L'unité de coordination des directions départementales assure la liaison entre les services centraux du ministère et les directions départementales. Cette unité fournit l'encadrement et les outils nécessaires au bon fonctionnement des directions départementales. L'unité assure aussi le suivi et le contrôle opérationnel des activités, tout en veillant au maintien des liens organiques entre les Services Centraux et les directions départementales du ministère. Actuellement le personnel des dix (10) directions départementales se compose d'une coordonnatrice et de deux (2) agentes de terrains.

Le ministère, dans le souci de jouer efficacement son rôle et pour mieux servir les populations féminines à travers les dix départements géographiques du pays, a pris des mesures pour progresser dans le processus de déconcentration déjà initié et pour renforcer les coordinations départementales. Ces mesures sont les suivantes:

- Entente effective entre le MCFDF et le MAST pour loger les coordinations départementales de la Grand'Anse et du Sud Est, ainsi qu'avec le MPCE pour les bureaux de l'Artibonite, du Nord-Ouest et du Nord, en attendant la construction des complexes administratifs des chefs lieux;
- Réalisation d'ateliers avec des directions départementales des autres ministères sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS);
- Distribution de matériels et équipements aux dix (10) directions départementales.

TABLE SECTORIELLE GENRE

- **Une proposition de politique** propre au ministère.

Fort du principe de transversalité, le MCFDF a proposé la création **d'un groupe de travail «genre»,** d'une structure semblable à celle mise en place pour chacun des groupes thématiques du Cadre de Coopération Intérimaire (CCI). La coordination nationale a été assurée par le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) et le point focal pour la communauté internationale par l'agence Canadienne de Développement internationale (ACDI). Déjà au cours de l'élaboration du CCI, le groupe de travail genre avait:

- fourni aux groupes de travail thématique des éléments facilitant l'intégration de la problématique de genre dans leur analyse;
- dégagé des éléments propres aux intérêts stratégiques des femmes dans chacune des thématiques;
- élaboré un guide de travail contenant des données relatives à la question du genre.

Cette option ainsi que cette méthode de travail sont conformes au rôle du ministère qui assure ainsi effectivement la prise en compte de la dimension *genre* dans les politiques publiques. Dans ce même champ d'action, le ministère a élaboré le document **«Proposition du MCFDF dans le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI)».**

Au-delà de la fonction transversale dans le cadre du CCI, le groupe de travail genre s'est aussi donné pour objectif spécifique de dresser un état des lieux de la condition féminine et du ministère afin de dégager des priorités spécifiques au même titre que tout autre groupe thématique ou sectoriel. Cette préoccupation répondait à un souci de visibilité du MCFDF en tant qu'institution ayant à la fois un mandat **transversal**, agissant en synergie avec les autres ministères, et un mandat **spécifique** avec une action précise dans des champs qui sont de son ressort.

Le groupe de travail genre a poursuivi son action en instaurant la Table Sectorielle Genre (TSG) constituée des agences de coopération internationale (voir liste des membres en annexe). La Table a pour mandat de:

- Faciliter un redémarrage rapide, rationnel, coordonné et efficace des projets et actions du MCFDF;
- Appuyer, à la demande du MCFDF, la mise en œuvre de ses programmes et projets;
- Appuyer le MCFDF dans l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le cadre du CCI;
- Appuyer le MCFDF dans la mise en œuvre de son programme de renforcement institutionnel.

LES CONCERTATIONS

Conseil Consultatif
Le nouvel organigramme du ministère à la Condition Féminine prévoit la création d'un espace de consultation avec les organisations de femmes. Le dialogue entre l'État et la société civile étant un atout majeur pour la bonne gouvernance, cette instance se veut un lieu privilégié de participation, ouvert à celles qui s'activent pour changer les rapports de pouvoir dans la société, les rapports de pouvoir entre les sexes, pour influencer l'action gouvernementale. L'ouverture de cet espace constitue aussi une reconnaissance du travail des organisations de femmes.

Une réunion a déjà eu lieu avec les représentantes des organisations de femmes et les personnalités féminines pour discuter des mécanismes de fonctionnement d'un conseil consultatif. Une proposition des mécanismes de fonctionnement a déjà été distribuée. La mise en place effective de cette instance est prévue sous peu.

Concertation société civile
Le MCFDF a établi des partenariats fructueux avec plusieurs organisations nationales et internationales et ONG. Cette option constitue une des pierres de touche du ministère à la Condition Féminine et aux droits des Femmes.

Parmi ces partenariats on peut citer:

- Le protocole d'accord avec la Coordination nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) autour des questions relatives à la violence spécifique faite aux femmes et à la révision des textes de lois discriminatoires vis-à-vis des femmes;
- Le leadership d'une concertation tripartite-État, société civile, agences de Coopération internationale sur la lutte contre la violence spécifique faite aux femmes.

Des tournées nationales d'informations ont également été réalisées par la ministre et la directrice générale afin de:

- Informer les différentes organisations de femmes et les personnalités féminines sur la politique du ministère, les priorités identifiées et les actions envisagées;
- Recueillir des commentaires et suggestions;
- Renforcer le partenariat entre l'État et la société civile.

Coopération avec les agences internationales

Afin de se donner les moyens de sa politique, le ministère a intensifié la coopération avec les agences internationales. Il y a lieu de souligner:

- La signature et l'exécution d'un projet commun avec l'UNICEF et l'UNFPA portant sur la violence faite aux femmes et sur le renforcement institutionnel du ministère;
- La signature et l'exécution de projets avec le Fonds *Kore Fanm* de la coopération canadienne, entre autres celui du renforcement de la capacité du ministère en ACS;
- La signature et l'exécution de projets avec la BID: le renforcement du ministère et l'étude sur la violence.

COOPERATION SUD-SUD: BRESIL-HAÏTI CONTRE LA VIOLENCE

Dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes, le ministère a développé un partenariat Sud-Sud avec le Brésil et avec l'appui du FNUAP sur une période de douze (12) mois soit de mai 2005 à avril 2006 en vue d'accroître les actions contre la violence à l'égard des femmes. Cette coopération vise, entre autres, à renforcer les institutions et à mettre en place des mécanismes pour la prévention de la violence et une prise en charge des femmes victimes de violence. Cette coopération a permis de réaliser les activités suivantes:

- Séminaire tenu en Haïti du 5 au 9 septembre 2005 sur les instruments et techniques spécifiques utilisés au Brésil pour consolider les actions en faveur de la protection des femmes. Un documentaire est réalisé suite à ce séminaire. Le séminaire a permis de bien comprendre la problématique de la violence spécifique faite aux femmes, le cadre légal de ces deux pays et surtout l'expérience brésilienne en matière de commissariat de police pour les femmes victimes et en matière de santé intégrale.
- Visite technique effectuée dans les institutions brésiliennes du 7 au 11 novembre 2005. Cette visite dans les institutions brésiliennes a permis de déterminer ce qui peut être expérimenté et adapté en Haïti, telle que, la mise en place de structures adéquates dans les commissariats en vue d'accueillir les femmes victimes de violence.

Canada – Haïti pour le renforcement de la DPAG

Pour renforcer les capacités techniques de la DPAG, le ministère avec l'appui de l'ACDI a adopté en août 2004 l'analyse comparative entre les sexes (ACS), un outil élaboré par le gouvernement canadien pour la prise en Compte des rapports sociaux de sexes. Le ministère bénéficie d'un appui technique du Canada pour favoriser une bonne implantation et un suivi efficace de l'Analyse Comparative entre les Sexes (ACS). Les activités entreprises dans ce cadre avaient pour but de:

- former la direction de la PAG;
- soutenir la direction de la PAG;
- munir les hauts fonctionnaires de l'État d'outils sur la problématique des rapports sociaux de sexes notamment l'ACS.

Un voyage de mission de deux (2) cadres du ministère a eu lieu du 8 au 15 novembre 2005 en vue de:

- rencontrer des expertes en ACS et visiter les institutions s'occupant de la condition féminine au Canada;
- renforcer le partenariat existant entre le ministère et le Canada sur la mise en application de l'ACS;
- approfondir les connaissances et la capacité des cadres impliqués dans la mise en application de l'ACS.

Relations interministérielles

Le ministère à la Condition Féminine s'est donné pour tâche d'intensifier ses relations avec les différents ministères, il est à noter à cet effet:

- Collaboration établie avec le ministère de la Santé publique pour l'accueil et la protection, contre les IST (Infections Sexuellement Transmissibles), des femmes victimes de violence sexuelle;
- Action de motivation dirigée vers le ministère de la Justice, en vue de la réalisation d'activités de formation pour le personnel du ministère, de la Police nationale d'Haïti (PNH) et les professionnels-les du droit;
- Accompagnement des autres entités étatiques, dans la mise en œuvre d'outils d'analyse des rapports sociaux de sexe, en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans leurs programmes et projets;
- Élaboration avec le ministère de la Justice et adoption d'un décret reconnaissant le viol comme un crime contre la personne et non plus contre l'honneur. Cela a permis d'aboutir à la publication d'un décret publié dans le moniteur le 11 août 2005.

Transversalité dans l'action gouvernementale

Le caractère transversal du ministère a été formalisé dans un ensemble de documents de référence:

- **Un énoncé de principe** est incorporé au document du gouvernement intitulé «Position du gouvernement et actions envisagées». Le rôle central du ministère à la Condition féminine et sa stratégie de généralisation de l'analyse de genre, en vue d'assurer la cohésion sociale et le développement durable, sont formellement reconnus;
- **Un guide pour la prise en compte de la perspective de genre** dans l'élaboration du Cadre de Coopération Intérimaire (CCI). Sur la base des priorités dégagées, les programmes retenus ont pu intégrer, dans une certaine mesure, la problématique des rapports sociaux de sexe.

Des actions sont dirigées vers des institutions clés, afin de sensibiliser les décideurs-res nationaux: Santé Publique, Justice, Planification/Coopération externe, Travaux publics,

Agriculture, Education. Le Conseil électoral provisoire (CEP), chargé de définir le cadre des prochaines élections et leur organisation, est également ciblé.

- **Révision du statut général de la Fonction Publique**, le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) fait partie du Conseil supérieur de l'administration et de la fonction publique, créé par deux (2) décrets: celui du 20 juillet 2005 portant sur l'organisation de l'administration centrale de l'État et celui du 22 juillet 2005 portant sur la révision du statut général de la fonction publique. Ce Conseil créé auprès du Premier ministre est chargé d'examiner les questions d'ordre général relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au bilan des actions liées à la modernisation du service public.

La ministre à la Condition Féminine fait partie des sept (7) ministres siégeant au niveau de ce Conseil. Cette présence dans ce Conseil met le ministère en bonne position pour agir sur les programmes et politiques du gouvernement en matière de condition féminine.

Actions sur la Condition Féminine

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SPECIFIQUE FAITE AUX FEMMES

La concertation nationale pour la lutte contre la violence spécifique faite aux femmes réunissant trois secteurs: l'État, la société civile et les agences de coopération internationale offre un modèle de coopération dynamique et efficace. Placé sous le leadership du MCFDF, l'objectif principal de la concertation est de favoriser une coordination, voire une synergie entre les différentes initiatives en cours dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment les violences sexuelles, en vue de l'élaboration d'un plan national de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes.

Au niveau de l'État, outre le ministère à la Condition Féminine, les ministères de la Santé Publique et de la Population, de la Justice et de la Sécurité Publique sont impliqués. Au niveau de la société civile, des organisations de femmes notamment la CONAP, sont parties prenantes ainsi que des ONG travaillant dans le domaine de la santé et de la justice. La concertation bénéficie de l'accompagnement des agences du système des Nations Unies, particulièrement l'UNFPA et également de l'appui du Fonds *Kore Fanm* de la coopération canadienne.

L'inexistence de données statistiques officielles rend difficile l'évaluation de la situation de la violence contre les femmes. Le silence autour des violences spécifiques aggrave la situation puisque trop peu de victimes osent dénoncer ces violences. Nonobstant ces faits, il est reconnu que la violence est l'une des caractéristiques de la condition féminine en Haïti. Des constats effectués à ce sujet, entre juillet 2000 et juin 2004 dans la capitale, semblent par ailleurs indiquer une tendance à la généralisation du viol lors des actes de délinquance.

La concertation a retenu les quatre (4) axes d'interventions suivants:

- Renforcement des données et connaissances dans le domaine de la violence faite aux femmes;
- Renforcement des services de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences;

- Campagne nationale de sensibilisation/mobilisation sur le thème de la violence contre les femmes, pour la prévention des violences et pour le recours aux services d'appui aux femmes.

Renforcement des capacités du ministère à la Condition Féminine à planifier et à coordonner les efforts nationaux dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes.

Il faut retenir au cours de ces deux années de travail les réalisations suivantes:

- La conception et l'élaboration d'un formulaire de certificat médical uniforme et sa promotion auprès des prestataires de services;
- La fiche d'enregistrement pour la collecte des données;
- L'élaboration d'outils de formation du personnel soignant, de la police et des magistrats;
- La formation de personnel soignant au niveau de huit départements;
- Le plaidoyer au niveau des instances concernées pour la publication d'un communiqué confirmant la capacité de tout médecin à délivrer un certificat médical à toute victime de violence faite aux femmes et enjoignant les juges à recevoir ce certificat comme pièce au dossier;
- Réalisation de documentaire sur le quoi faire en cas de violence titré: *Sou Chimen Egalite*;
- Projection du documentaire le 3 avril 2005 sur les ondes de la Télévision nationale d'Haïti (TNH) et dans les dix (10) départements du pays par les coordonnatrices du ministère;
- Campagne d'information autour du décret du 6 juillet 2005 sur les agressions sexuelles (Radio, TV, Journaux);
- Sensibilisation de jeunes filles de l'aire métropolitaine;
- Sensibilisation des associations universitaires sur la thématique de la violence spécifique faite aux femmes;
- Sensibilisation de la population sur la violence, participation à l'espace «*kite jèn yo pale*» (2 émissions);
- Sensibilisation des coordonnatrices départementales du MCFDF à la violence faite aux femmes et à la stratégie de communication pour le changement de comportement;
- Distribution du dépliant «Quoi faire avant 72 heures» à toutes les institutions impliquées dans la lutte contre la violence spécifique faite aux femmes;
- Distribution de documents de sensibilisation pour informer la population des mesures institutionnelles de prévention et les services;
- Distribution de 15,000 exemplaires du formulaire de certificat médical sur le territoire national;

- Appui institutionnel au CRAD dans le cadre du lancement des 16 jours d'action contre la violence faite aux femmes à St Michel de l'Attalaye;
- Réalisation des ateliers et adoption du Plan national de prévention et de prise en charge de la violence spécifique faite aux femmes.

Ces deux années de travail ont abouti à l'élaboration et à la validation d'un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes pour les cinq (5) années à venir.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES FEMMES

L'aggravation de la pauvreté des ménages entrave considérablement les efforts consentis par les familles pour avoir accès aux services de base.

Le ministère à la Condition Féminine, dans son cadre d'orientation 2004-2006, fait de la lutte contre la pauvreté des femmes et la féminisation de la pauvreté une priorité. Dans cette perspective, la promotion de l'entreprenariat féminin s'impose. L'intérêt pour l'entreprenariat féminin se justifie par les raisons suivantes:

- L'entreprenariat contribue à la lutte contre la pauvreté. Ce sont souvent les femmes les plus pauvres qui sont acculées à créer leur propre activité économique;
- L'entreprenariat pourrait contribuer à augmenter le pouvoir des femmes;
- Certaines approches reconnaissent que les micros entreprises sont de véritables moteurs de la croissance économique et de l'emploi. En conséquence, ne serait-ce que par souci d'efficacité économique, il convient de s'assurer que le potentiel représenté par les femmes entrepreneures ne soit pas ignoré.

D'une manière générale, la possibilité pour les femmes de pouvoir conduire leur propre entreprise sans contrainte, ou simplement d'avoir accès aux ressources, relève de leurs droits économiques et sociaux. Ces droits ont été reconnus, depuis 1966, par l'ensemble des États membres des Nations Unies.

Lutter contre la pauvreté des femmes, c'est lutter pour la création de richesse. Le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) a initié un certain nombre d'actions dans certains secteurs clés, qui ont donné les résultats suivants:

Secteur Agricole

- Entente avec le ministère de l'Agriculture et collaboration avec IICA pour soutenir et développer les activités agricoles des femmes;
- Accord tripartite entre le ministère de l'Agriculture/ le secteur privé de l'élevage/ le MCFDF pour doter les familles monoparentales des quartiers périphériques de Port-au-Prince, proches de Cité Soleil, d'unités de poules pondeuses. Un projet qui vise 500 familles. La phase initiale a été réalisée avec une vingtaine de familles.

Secteur de la construction

Soutenir les femmes des secteurs non traditionnels et diversifier leurs sources de revenu. A titre d'expérience pilote, la collaboration avec le ministère des Travaux Publics pour introduire des femmes dans le secteur de la construction à travers l'exécution d'un projet d'adoquinage à Côte-Plage 18 et du projet de construction de l'annexe du bureau central du MCFDF.

Formation professionnelle

- Entente avec INFP pour introduire des femmes dans l'apprentissage de métiers non traditionnels;
- Entente avec la Faculté des sciences de l'Université d'État pour attribuer des bourses en études informatiques avancées à seize (16) femmes, dont huit (8) professionnelles et huit (8) étudiantes;
- Entente avec le ministère des Affaires sociales pour intégrer sept (7) femmes dans un programme de formation d'un métier non traditionnel, la mécanique auto diesel.

ACTIONS CONJONCTURELLES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le ministère a aussi mené des actions conjoncturelles sur les situations touchant les femmes, particulièrement les marchandes victimes de l'incendie criminel à la rue des Fronts Forts dans la nuit du 22 au 23 juin 2004. Le ministère les a accompagnées dans les procédures pour trouver de l'aide financière. Ainsi le ministère a pu négocier avec le Fonds *Kore Fanm* un de fonds de garantie pouvant permettre aux marchandes de redémarrer leur commerce.

Dans la catastrophe naturelle qui a ravagé la ville des Gonaïves et le Nord Ouest du pays en septembre 2004, le ministère a apporté sa contribution spécifique aux populations sinistrées. Le ministère a accordé une aide financière à trois (3) institutions[11] qui venaient en aide aux populations, avec les recommandations pour que les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte.

Suite à l'incendie criminel du marché Tête Bœuf en date du 31 mai 2005 le ministère participé a une commission interministérielle composée des ministères des Finances, du Commerce et de l'Industrie, des Affaires sociales ainsi que de la mairie de Port-au-Prince. Cette commission a mis en place des mécanismes pour constituer des dossiers pour les victimes et leur trouver une compensation. Le ministère à la Condition Féminine a mobilisé des ressources pour la distribution des chèques émis par le ministère des finances et la direction de la protection civile, pour une compensation aux victimes

PARTICIPATION DES FEMMES EN POLITIQUE

Sur le plan politique, la participation des femmes demeure très faible. Dans le cadre de ses prérogatives, le ministère à la Condition Féminine mène et/ ou participe à des plaidoyers pour promouvoir et encourager la participation politique des femmes. Ces actions visent aussi bien les femmes elles-mêmes que les groupes/partis politiques et instances étatiques.

[11] Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA), Centre Éducation Spéciale (CES); CARITAS.

- Des recommandations au Conseil électoral provisoire (CEP) ont été formulées lors de l'élaboration du décret électoral fixant le cadre pour les prochaines élections. Ces recommandations prônent d'une part, l'adoption de mesures incitatives visant la promotion et la participation politique effective des femmes et, d'autre part, la féminisation du langage;
- Séminaire de formation des cadres déconcentrés (coordonnatrices et agentes de terrain) pour les sensibiliser sur la participation nécessaire des femmes à tous les niveaux du processus électoral;
- Appui technique aux coordonnatrices des Nippes, du Sud-est et de l'Artibonite dans la réplication de l'atelier sur la promotion de la participation des femmes aux élections;
- Collaboration avec le CEP pour la réalisation de la Journée nationale d'inscription des femmes en vue de les inciter à participer aux prochaines élections;
- Collaboration avec une organisation de femme de la société civile (FANM YO LA) et l'unité Genre de la MINUSTAH à la réalisation du séminaire sur femmes et leadership à l'intention des femmes candidates;
- Collaboration avec des agences des Nations Unies (UNICEF et MINUSTAH) à la réalisation de la journée de formation des femmes candidates concernant la protection des enfants;
- Sensibilisation de cent mille (100,000) femmes à travers une campagne nationale sur la participation des femmes aux joutes électorales;
- Sensibilisation des partis politiques sur les intérêts stratégiques des femmes.

Dans le cadre des élections prévues pour février 2006, la participation féminine est plus significative. Pour la participation citoyenne au 30 décembre 2005, le pourcentage de femmes inscrites était de 49,25 %. Pour les candidates, le Conseil électoral enregistre une (1) femme candidate à la présidence; vingt cinq (25) au sénat et cinquante neuf (59) à la députation. Le tableau suivant indique les grandes tendances.

Participation des femmes aux élections

Candidates aux Postes électifs
Elections 2000-Élections 2006
Président-0-1
Sénat-7-25
Député-22-59
Total-29-85

<u>Promotion et défense des droits des femmes</u>
Décret du 6 juillet 2005
Depuis de nombreuses années, les femmes et les associations de femmes se sont battues en vue d'obtenir l'élimination de discriminations qui se retrouvent dans le code pénal (publié en 1835).

Parmi ces discriminations il faut citer: la différence de traitement des époux condamnés pour adultère (l'homme a une amende, la femme a l'emprisonnement), tout comme, l'excuse que le législateur trouvait à l'époux qui avait tué sa femme surprise en train de le commettre, alors que le contraire n'est pas prévu.

Mais surtout, la plus grave discrimination aux droits des femmes consistait en la définition du viol qui était considéré comme -une atteinte à la pudeur-, un -attentat aux mœurs-. Il était nécessaire de bien faire comprendre que le viol est un crime contre la personne, contre son intégrité physique mais pas une atteinte aux mœurs ni à la pudeur.

Après de nombreuses séances de lobby, Le Conseil des ministres avait accepté dans un premier temps de modifier cette discrimination. Le président de la République l'a annoncé lui-même, lors de la commémoration de la journée internationale contre la violence faite aux femmes le 25 novembre 2004. Un travail supplémentaire a été réalisé avec le ministère de la Justice et a abouti à une modification de taille dans le Code pénal.

Le décret a permis de résoudre les points suivants dans le code pénal:

1. Identification du viol comme crime contre la personne et augmentation de la peine;
2. Introduction des agressions sexuelles dans le code pénal et distinction claire entre les agressions sexuelles et les attentats aux mœurs;
3. Dépénalisation de l'adultère. Le crime commis par le conjoint sur la personne de sa conjointe en cas d'adultère n'est plus excusable.

ACTUALISATION DE PROPOSITIONS DE LOIS

Les mesures juridiques sont de deux (2) ordres:

- Harmonisation des textes de lois, afin de les rendre conformes aux prescrits constitutionnels et aux conventions internationales;
- Promulgation de nouveaux textes de lois, afin de doter le pays d'instruments juridiques aptes à favoriser la mise en application des Conventions internationales (notamment celles contre la violence et la discrimination);

Ces mesures favorisent une réforme du système judiciaire, nécessaire pour le rendre plus apte à fournir une justice impartiale pour tous et toutes et qui respecte les lois et les conventions en matière des droits des femmes.

Le ministère s'est approprié des propositions de lois élaborées, tant par les administrations précédentes que par la société civile, notamment les organisations de femmes, afin de les actualiser pour soumission à la prochaine législature. Dans le souci de respecter le droit des populations à l'information et de conférer un caractère participatif à ce travail, le ministère à la Condition Féminine se fera un devoir de présenter les textes de lois dans les deux langues officielles du pays créole et français.

Les propositions de lois en question traitent de:

La paternité responsable.

- La législation en vigueur ne permet pas à une femme non mariée de déclarer le père de son enfant. La Constitution autorise la recherche de paternité, mais il n'existe pas de lois d'application de cette mesure. Avec les révisions proposées, la recherche de paternité est autorisée quelle que soit la condition matrimoniale des parents.

Les unions consensuelles. (Le *plaçage*)

Alors même que les unions consensuelles sont prédominantes (17.5%), la loi ne traite que du mariage (12%); 65.3% des populations étant célibataires. Les révisions proposent une définition du plaçage et déterminent les conditions, ainsi que les obligations pour les partenaires, notamment lors du partage des biens communs.

La dépénalisation partielle de l'avortement

L'avortement, pour quelque motif que ce soit, est criminalisé. Les sanctions pénales frappent aussi bien la femme concernée que les personnes qui ont pratiqué l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse). Les avortements sont légion et généralement pratiqués dans des conditions inadéquates, surtout pour les femmes économiquement défavorisées, ce qui constitue un risque certain pour leur santé et leur vie. Les complications subséquentes aux IVG sont par ailleurs, une des grandes causes de la mortalité féminine. Il s'agit donc d'un grave problème de santé publique.

Les agressions sexuelles

Les notions d'agressions sexuelles qui ne figuraient pas dans le code pénal y sont incluses depuis la publication du décret-loi en août 2005. Toutefois, il faut maintenant les définir et prévoir les peines minimales et maximales y relatives. Car ces agressions et leurs conséquences portent atteintes à l'intégrité physique et morale des personnes, spécifiquement des femmes.

Les conditions de travail du personnel domestique

Le Code du Travail traite de manière outrancièrement discriminatoire le travail domestique rémunéré, travail principalement accompli par des femmes. Alors même que ce travail a une valeur éminemment sociale, les relations de travail dans ce domaine ne sont pas fondées sur le droit.

Une première version des propositions de lois a été soumise aux organisations concernées en août 2005. Une commission formée de femmes et hommes juristes et de sociologues a travaillé sur l'intégration des recommandations formulées. Ces cinq (5) propositions de lois sont prêtes pour être soumises au prochain Parlement.

Sensibilisation à la problématique de genre

La sensibilisation à la problématique du genre reste et demeure un enjeu pour le ministère. C'est la raison pour laquelle le ministère engage beaucoup d'actions pour sortir de l'ombre les figures féminines du pays.

Procrée des jeunes
Dans le cadre de sa politique d'emplois pour les jeunes, le gouvernement haïtien a opté pour une stratégie d'actions ponctuelles envers les jeunes pendant les vacances de l'année 2004.

Pour prévenir la dérive qui menace cette jeunesse, la ralentir dans un premier temps, pour ensuite la freiner, l'État haïtien a conçu le «***Programme de Création d'emplois pour les jeunes: PROCREE-JEUNES***» dont le volet relatif à la condition des jeunes filles/femmes a été exécuté par le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes.

Les objectifs sont de:

- Créer des emplois pour des jeunes filles/femmes pendant les vacances afin de les occuper utilement à sensibiliser et à former d'autres jeunes filles/femmes durant les vacances, sur la mission du MCFDF, les droits des femmes et la problématique de genre;
- Donner à des jeunes filles/femmes, l'occasion d'avoir une aide financière pour préparer la prochaine rentrée scolaire;

<u>Les résultats suivants ont été obtenus</u>:
Résultats quantitatifs

- 1605 jeunes femmes ont été informées et sensibilisées sur la violence et les discriminations faites aux femmes et plus particulièrement sur les conventions signées par Haïti (CEDAW et Belem Do Para);
- 1954 jeunes femmes ont eu un emploi ponctuel pendant les vacances;
- Un plaidoyer continu existe au niveau des communautés tant urbaines que rurales sur la problématique de la condition féminine.

Résultats qualitatifs
A l'issue de la session de formation, les animatrices ont pris certains engagements quant aux différents aspects sur lesquels a porté leur formation:

- ***discrimination sexuelle***

  Elles ont pris l'engagement de:

  - faire la sensibilisation sur la problématique de genre dans leur famille et dans les associations de jeunes;
  - travailler pour une répartition équitable des tâches domestiques entre filles et garçon dans leur foyer;
  - prendre leurs études au sérieux afin de pouvoir briguer des postes importants dans le champ politique et dans certains domaines professionnels traditionnellement réservés aux hommes.

- ***violence faite aux femmes***
  Elles ont pris l'engagement de:

  - faire la sensibilisation contre la violence dans les familles, dans les groupements sociaux, dans les écoles etc.;
  - apporter leur appui moral aux victimes de viol et les encourager à porter plainte contre les coupables.

Inauguration de la place Catherine Flon
Pour sortir les femmes de l'ombre de l'histoire et mettre en évidence leur participation dans la lutte pour l'indépendance d'Haïti, le ministère à la Condition Féminine a proposé de consacrer officiellement la présence des femmes parmi les héros de l'indépendance. Au cours de l'année du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti et à l'occasion de la Fête du Drapeau le 18 mai, la commission municipale de Port-au-Prince a pris un arrêté communal le 13 mai 2004 proclamant la place diesel également place Catherine-Flon.

Par cet acte le ministère en concertation avec le mouvement des femmes a symbolisé la présence des femmes parmi les héros et héroïnes de l'indépendance. Un monument sera érigé en hommage à cette héroïne nationale par les institutions concernées.

Féminisation des noms de rue
Conformément aux orientations du ministère et en partenariat avec la société civile et le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, le ministère à la Condition Féminine a initié un projet de féminisation de noms de rues des principales villes du pays. Ce projet vise à valoriser la mémoire des femmes haïtiennes qui ont marqué l'histoire du pays et contribué au progrès social. Il rentre aussi dans les stratégies du ministère qui veut rendre un hommage à des figures féminines et les sortir de l'ombre de l'histoire.

Ce projet a sensibilisé d'une certaine manière les citoyens-nes du pays à la problématique de genre. Certaines organisations de la société civile dans des villes de province en collaboration avec des mairies ont même proposé des noms d'héroïnes de leurs régions et ont identifié les rues pour les placer. Les activités suivantes ont été réalisées:

- Identification des noms de femmes en partenariat avec les coordonnatrices départementales et les organisations de femmes de la société civile;
- Préparation des biographies des femmes sélectionnées;
- Démarches auprès du service de signalisation routière pour la préparation des plaques d'identification des rues;
- Organisation d'une journée pour le lancement officiel du projet le 3 octobre 2005, conjointement avec le ministère de l'Intérieur.

Au mois de janvier 2006, sur un total de dix (10) villes du pays sélectionnées pour la réalisation du projet, l'opération s'est déroulée dans huit (8) villes. Trente (30) rues à travers le

pays ont été rebaptisées de noms de femmes dont vingt quatre (24) en province et six (6) à Port-au-Prince.

- Six (6) à Port-au-Prince;
- Cinq (5) à Jacmel;
- Trois (3) aux Gonaïves,
- Cinq (5) aux Cayes,
- Trois (3) à Jérémie;
- Trois (3) à Port-de-Paix;
- Trois (3) à Fort-Liberté;
- Deux (2) à Petit-Goâve

REPRESENTATIONS INTERNATIONALES DU MCFDF

La période couverte par le présent bilan a été marquée par de grands rendez-vous sur la scène internationale et le ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes s'est investi tant dans la préparation de ces évènements que dans la participation aux rencontres prévues pour l'occasion. Ainsi:

- Deux (2) cadres du ministère ont reçu une formation tenue aux Bahamas du 19 au 21 mai 2004 sur la mise en application et la présentation des rapports suivant les normes établies pour le suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cette conférence organisée par la division pour l'avancement des femmes des Nations Unies visait aussi à inciter les États membres à œuvrer pour la pleine application de cette convention;
- Une délégation présidée par la directrice générale a participé à la 9ième Conférence régionale sur les Femmes de l'Amérique latine et de la Caraïbe qui s'est tenue du 10 au 12 juin 2004 à Mexico. Cette rencontre réalisée sous les auspices de la CEPAL (Commission Economique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe), se voulait le dernier rendez-vous de la région pour l'évaluation des dix ans d'application de la Plate-forme d'Action de Beijing;
- La ministre, invitée à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur la Population et le Développement qui s'est tenue aux Nations Unies à New York du 12 au 14 octobre 2004, a fait à cette occasion une intervention à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a rappelé les multiples crises politiques et économiques Haïti qui ont fait obstacle à la pleine mise en œuvre du programme d'action du Caire;
- Une délégation a participé aux travaux de la 49ième Session des Nations Unies consacrés à l'évaluation des dix (10) ans d'application de la Plate Forme d'Action de Beijing, au siège des Nations Unies à New York, du 28 février au 11 mars 2005. Le ministère y a déposé un rapport pour Haïti. Dans son allocution, la ministre a rappelé que le contexte socio politique n'a pas permis d'obtenir de grands résultats des interventions de l'État durant les cinq (5) dernières années, mais que durant l'année 2004 avec l'arrivée du gouvernement de transition, il y a eu des avancées certaines aussi bien en terme de

renforcement du ministère à la Condition Féminine, qu'en terme d'élaboration de politiques et de conduite d'actions porteuses[12];

- Le MCFDF a aussi participé à la réunion ministérielle organisée par la Commission interaméricaine des Femmes (CIM) à Washington du 19 au 21 avril 2004. Plus tard dans l'année, les 27, 28 et 29 octobre 2004, une délégation a pris part à une autre rencontre de la CIM où ont été approuvés les mécanismes de suivi de la Convention Interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (Belem do Para);
- La ministre a été aussi invitée par l'UNIFEM pour être panéliste parmi douze (12) pays invités, lors d'une conférence à New York du 15 au 17 septembre 2004 sur le genre et la justice dans les situations de post conflit. La ministre dans sa déclaration a rappelé qu'Haïti n'est pas un cas classique de conflit armé, mais qu'il existe une situation d'oppression des populations qui a souvent pris la forme de la répression armée contre de larges secteurs de la population civile[13];
- Une délégation conduite par la ministre a participé à une réunion de haut niveau en Suède les 25 et 26 août 2005 sur les partenariats à mettre en place pour promouvoir la justice pour les femmes dans les sociétés sortant d'un conflit. Cette réunion organisée par le ministre suédois des Affaires Étrangères en coopération avec l'UNIFEM et l'International Legal Assistance Consortium (ILAC) à Stockolm, constitue un suivi de la conférence tenue à New York du 15 au 17 septembre 2004. La ministre a rappelé que la crise des systèmes et des valeurs qui sévit en Haïti a un effet certain d'exacerbation des rapports sociaux de sexes. La ministre a aussi souligné les avancées significatives dans le respect des droits des femmes, à travers, entre autres, les actions de révision de textes de lois;
- Le ministère a délégué une experte au sein du comité technique de l'OEA en août 2005 pour travailler sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belem Do Para. Haïti est devenue membre du comité technique de suivi et a participé à l'élaboration entre autres, du questionnaire et du calendrier de suivi de la convention;
- Une délégation conduite par la ministre a participé à la deuxième réunion ordinaire du Comité de direction de la Commission Interaméricaine des femmes CIM-OEA à Washington les 8 et 9 décembre 2005. Cette session a réuni les ministres et responsables d'institutions chargées de la Condition Féminine des pays membres et a traité de deux (2) questions fondamentales: la préparation par les États membres du rapport sur les mécanismes de suivi de la Convention de Belem Do Para et les mesures contre le trafic et la traite des personnes, dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Sur le trafic qui se développe sur la frontière haitiano-dominicaine, la ministre a recommandé que les instances chargées de la condition féminine des deux pays se concertent pour prendre des mesures conjointes pour à la fois réprimer les trafiquants et protéger les victimes.

[12] Extrait de l'Allocution de la ministre à New York en mars 2005
[13] Extrait de l'Allocution de la ministre à New York, 16 septembre 2004

La présence sur la scène internationale du ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) contribue à mettre l'État haïtien dans une position favorable pour la défense des droits des femmes. Le ministère a pu nouer des contacts utiles et prometteurs pour l'avancement des droits des femmes et rehausser l'image d'Haïti à l'extérieur.

Le tableau qui suit, illustre les principales réalisations durant les deux (2) années de la transition ainsi que les financements obtenus du trésor public et des principaux partenaires du ministère.

TABLEAU DES PROJETS FINANCÉS (2004-2006)

REALISATIONS DES PROJETS	**COOPERATION EXTERNE**			**TRESOR PUBLIC[14]**	
	USD	**HTG**	**BAILLEURS**	**USD**	**HTG**
RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL					
Elaboration et diffusion de manuels organisationnels	125 000,00		BID		
Etude sur la violence	150 000,00		BID		
Tournée nationale		339 986,00	ACDI/Fonds *Kore Fanm*		
Formation DPAG		4 538 929,00	ACDI/Fonds *Kore Fanm*		
Construction		5 900 000,00	ACDI/Fonds *Kore Fanm*		
Programme d'investissements publics					7 000 000,00
TOTAL RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	**275 000,00**	**10 778 915,00**		**0,00**	**7 000 000,00**
ACTIONS SUR LA CONDITION FEMININE					
Lutte contre la violence		1 854 300,00	UNFPA		
Lutte contre la violence		1 005 000,00	UNICEF		
Accompagnement de la table de concertation		1.400.000.00	ACDI/Fonds *Kore Fanm*		
Appui à la concertation	39 041,00		ABC/Brésil		
Mobilisation pour les élections	8 000,00				1 000 000,00
PROCREE Jeunes					1 841 220,00
TOTAL ACTIONS SUR LA CONDITION	**47 041,00**	**2 995 238,00**		**0,00**	**2 841 220,00**

[14] Il est à signaler que les montants qui figurent dans cette colonne proviennent d'une part, des fonds alloués au ministère par le gouvernement et d'autre part des financements reçus de certains ministères dans le cadre des relations interministérielles.

FEMININE

PROMOTION ET DEFENSE DES DROITS DES FEMMES					
Révision de textes lois		739 748,00	ACDI/Fonds *Kore Fanm*		
Féminisation des noms de Rues					800 000,00
TOTAL PROMOTION ET DEFENSE DES DROITS DES FEMMES	**0,00**	**739 748,00**		**0,00**	**800 000,00**
GRAND TOTAL	**322 041,00**	**14 513 901,00**		**0,00**	**10. 641 220,00**
TOTAL COOPERATION EXTERNE & INVESTISSEMENTS PUBLICS (HTG)	*39 163 904,50*				
Conversion USD: 43,50 HTG VS 1 USD					

PROJETS EN COURS

Renforcement institutionnel

- Consolidation de la formation en ACS;
- Installation et équipements des bureaux régionaux;
- Consolidation partenariat avec d'autres entités de l'État;
- Base de données;
- Mise en place du conseil consultatif

Actions sur la Condition Féminine

Lutte contre la violence

- Poursuite des actions de concertation;
- Appui à la table de Concertation avec le fonds *Kore Fanm*- ACDI;
- Étude sur la violence

Dans le cadre de la coopération, la BID a financé pour le ministère un projet d'étude sur la violence. Les objectifs spécifiques de cette étude sont entre autres, d'analyser la législation actuelle au regard des conventions internationales dont Haïti est signataire; d'identifier les obstacles et les opportunités pour développer une réponse coordonnée, multisectorielle à la violence fondée sur la discrimination sexuelle aux niveaux communautaire, institutionnel et politique.

A cette date, les ressources sont mobilisées pour le démarrage de cette étude.

Lutte contre la pauvreté

- **Projet Poulailler en collaboration avec le MARNDR**

Le projet pilote a pris fin, mais le ministère est en négociation avec le Fonds d'Assistance Économique et Social (FAES) pour renouveler le projet pour vingt (20) autres familles.

Promotion et défense des droits des femmes

Le projet de féminisation des noms de rue

Dans le cadre de ce projet, différentes activités sont en cours telles que:

- Déroulement de l'Opération dans deux (2) autres villes, le Cap et St-Marc;
- Une campagne d'information pour mettre les populations au courant des changements effectués et des arrêtés communaux pris par les maires des villes suscitées;
- Le lancement du projet dans la ville de Léogâne;
- La publication du livret en créole présentant les figures féminines sélectionnées

AUTRES ACTIVITES

Implantations des mécanismes de suivi sur la convention de Belem Do Para

Dans le cadre du suivi sur Belem Do Para, un questionnaire est en circulation au niveau du ministère pour recueillir les données relatives à l'application de la convention. Le ministère prépare aussi un rapport à soumettre au comité d'expertes.

LES CONTRAINTES

Le ministère a dû faire face à des contraintes financières qui ne lui ont pas permis d'exécuter certains projets prévus dans le cadre de ses programmes d'action. Il s'agit de:

1. **Justice et réparation**. Un projet élaboré pour les femmes victimes de violence durant le coup d'état militaire de 1991 à 1994 et les derniers jours du pouvoir Lavalas. Ces femmes victimes sont confrontées à d'énormes difficultés dans leur quête de justice. Le ministère a voulu à travers ce projet condamner l'utilisation de la violence sexuelle comme arme politique et combattre l'impunité;
2. **Allègement de la pauvreté des femmes.** Ce projet n'a pas pu trouver de financement, mais le ministère a réalisé certaines activités prévues dans ce projet pour combattre la pauvreté des femmes;
3. **Sensibilisation et formation des décideurs-eures** de la fonction publique. Ce projet visait à renforcer les décideurs-eures et cadres de l'administration publique à l'utilisation des outils de l'approche genre dans leur champ d'activités respectives; les habiliter à prendre en compte la dimension genre dans leurs domaines de compétence. Le ministère n'a pas pu trouver de financement pour ce projet;
4. **Sensibilisation sur la problématique de genre**. Ce projet consistait à couvrir les dix départements du pays et toucher aussi bien les décideurs-eures et cadres de la fonction publique que les populations en général. Il devait s'étendre sur une année et visait à obtenir des effets indirects et multiplicateurs.

D'autres contraintes d'ordre financier, structurel et conjoncturel ont aussi entaché les réalisations du ministère.

Financier

Le manque de financement de certains projets mais aussi les faibles disponibilités budgétaires du ministère ont constitué des contraintes financières majeures. En dépit de l'ampleur de la politique du ministère, le budget qui lui est alloué se révèle faible et représente un handicap de taille dans ses différentes interventions. Notamment la mise en œuvre de la déconcentration.

Toutefois, la coopération avec les agences internationales, souvent très fructueuse, lui a permis d'entreprendre de grandes réalisations avec peu de moyens.

Structurel
Le ministère n'a pas pu recruter suffisamment de cadres hautement qualifiés notamment pour l'unité de programmation et la mise en œuvre de la déconcentration, vu les limites du budget et les circonstances de la transition.

Conjoncturel
La conjoncture politique du pays, le climat d'insécurité qui sévit sur l'ensemble du territoire et dans certaines zones d'intervention de projets. Particulièrement dans le cadre du projet poulailler qui préalablement devait toucher cinq cent (500) familles, le ministère a dû réduire le nombre vu que la zone d'intervention était difficile d'accès.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Le ministère à la Condition Féminine a entamé une série d'initiatives, dont certaines constituent une nouveauté réelle, tels les efforts de concrétisation de la transversalité dans le cadre de la définition des priorités du gouvernement de transition. Ces efforts devront être confirmés et élargis à d'autres interventions étatiques, telles: l'élaboration du budget, la parité homme-femme dans les effectifs et les espaces de décision au sein de la Fonction Publique, les programmes de lutte contre la pauvreté, la politique de formation professionnelle et les politiques de santé.

La grande ambition du ministère à la Condition féminine est de contribuer à l'appropriation, par les populations, des enjeux de l'égalité entre les sexes. L'engagement à défendre les droits des femmes, dans tous les domaines, doit faire partie intégrante de l'établissement d'un État de droit.

Pour une continuité dans les actions gouvernementales, les recommandations suivantes sont à considérer:

- Renforcer l'approche de concertation avec les organisations de femmes, les agences internationales de coopérations et les ONGs;
- Renforcer les liens avec les agences des Nations Unies, particulièrement UNFPA, UNIFEM pour continuer les actions sur la Condition Féminine;
- Poursuivre la collaboration avec ILAC, une association spécialisée dans l'assistance légale technique dans des régions post-conflits surtout en ce qui concerne les modifications de textes de lois;
- Assurer le suivi de l'implantation des Conventions internationales, particulièrement CEDAW et Belem Do Para;
- Assurer la présence du ministère sur la scène internationale en participant aux grands rendez-vous sur les droits des femmes;
- Renforcer les relations interministérielles pour pouvoir agir en profondeur sur la condition féminine. Développer des partenariats avec le ministère de l'Éducation nationale sur l'éducation des filles.

En effet, l'accès des filles et des femmes à l'éducation est une priorité qui implique la nécessité de lever les obstacles à leur participation active et réclame le bannissement des stéréotypes sexuels. Bien que les critères d'accès officiels à un établissement scolaire soient les

mêmes pour les deux sexes, les filles sont sujettes à la discrimination et à l'exclusion dans le système éducatif haïtien. Le ministère à la Condition Féminine a tout intérêt à intensifier ses relations avec le ministère de l'Éducation nationale pour prendre les mesures qui s'imposent afin de rendre plus accessible l'éducation aux filles et arriver aussi à éliminer les stéréotypes sexuels présents dans les manuels scolaires.

- Poursuivre le partenariat avec la BID pour le renforcement des capacités du ministère;
- Consolider la présence du ministère dans les régions;
- Poursuivre la généralisation de l'ACS.

PERSPECTIVES

Les perspectives dégagées concernent le renforcement organisationnel du ministère, les actions sur la condition féminine et la promotion et défense des droits des femmes.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

- Poursuivre le projet de renforcement institutionnel avec la BID;
- Améliorer l'installation encore précaire des directions départementales;
- Acquérir des moyens de transports pour les directions départementales.

Rendre la DPAG efficace et efficiente en:

- poursuivant la formation de mise à niveau destinée au personnel de la direction;
- partageant l'expertise en analyse comparative selon le sexe (ACS) au niveau des différents ministères;
- adoptant des outils propres à élaborer une pochette adaptée aux réalités haïtiennes et mettant en place une banque de données.

Les activités suivantes sont prévues au niveau de la DPAG:

Formation

- Formation de formateurs-trices en ACS;
- Séminaire de formation en ACS pour des décideurs-res et des cadres de la fonction publique;
- Forum pour les directeurs-trices généraux-les des différents ministères,
- Séminaire d'information et d'application des outils ACS à l'intention des maires-resses élus-es

Accompagnement et sensibilisation

- Réalisation d'un spot sur l'ACS;
- Réalisation d'une conférence trimestrielle sur la nouvelle approche pour des publics diversifiés (étudiants-es, parlementaires, cadres de la fonction publique etc.…);

- Organisation d'une table ronde avec toutes les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la condition féminine.

Application des outils ACS

- Production d'outils pour l'application de l'ACS;
- Réalisation du projet de conception de la base de données;
- Publication des données sexospécifiques dans le domaine de l'éducation, santé, politique travail etc.;
- Mise en place du Comité inter directionnel, fonctionnel;
- Mise en application d'un réseau genre fonctionnelé

ACTIONS SUR LA CONDITION FÉMININE

Lutte contre la violence faite aux femmes

- Prendre des actions en vue de faire appliquer toute la législation favorable aux droits des femmes, y compris les conventions internationales;
- Entreprendre toutes les actions nécessaires en vue de l'opérationnalisation du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, en priorisant comme stratégie la concertation tripartite État, Société civile et agences de Coopération Internationale.

Coopération SUD-SUD Brésil-Haïti

- Élaboration d'un nouveau projet pour appuyer la mise en place de structures au sein de la PNH, visant à recevoir les femmes victimes de violence et de structures de santé en vue d'une prise en charge totale des victimes.

Lutte contre la pauvreté

- Intégration des femmes dans les projets à haute intensité de main-d'œuvre;
- Évaluation des expériences pilotes;
- Sensibiliser des femmes en particulier et les populations en général sur l'accès aux métiers non traditionnels

Projet Poulailler et autres filières d'élevage

- Poursuivre et étendre le projet poulailler à un nombre plus élevé de familles;
- Evaluer le projet avec les bénéficiaires;
- Discuter et rechercher des solutions appropriées face aux problèmes techniques rencontrés dans la phase initiale du projet;
- Poursuivre les négociations déjà entamées avec la coopération externe pour toucher un nombre plus élevé de familles jusqu'à atteindre les cinq cents prévus par le projet.

Relation interministérielle

- Intensifier les relations interministérielles pour combattre la pauvreté des femmes;
- Négocier avec d'autres structures étatiques sur l'adoption de quota visant la parité hommes-femmes.

Participation des femmes en politique

- Intensifier la sensibilisation à la participation politique des femmes à travers les directions départementales

Promotion et défense des droits des femmes

- Présenter les cinq (5) propositions de textes de lois au Parlement et les vulgariser;
- Sensibiliser la société civile sur ces propositions de lois;
- Poursuivre le plaidoyer au niveau du Parlement pour la révision des lois discriminatoires vis-à-vis des femmes;
- Sensibiliser des élèves des écoles publiques (primaires et secondaires) sur la problématique des rapports sociaux de sexes;
- Rejoindre les jeunes dans les secteurs non formels;
- Poursuivre le projet de féminisation des noms de rue dans les autres villes du pays;
- Poursuivre l'étude du projet d'appui institutionnel et transversal au ministère de la Justice et de la Sécurité Publique sur le dossier de détention préventive prolongée des femmes;
- Asssurer le suivi post Beijing;
- Assurer le suivi sur CEDAW

Assurer le suivi sur les conventions Belem Do Para

Pour assurer le suivi sur la convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, il est important pour les administrations futures de:

- Procéder au bilan annuel de l'application de la convention et la possibilité d'y apporter les correctifs nécessaires;
- Mettre en place les moyens d'agir pour sanctionner, prévenir et éliminer la violence contre la femme.

CONCLUSION

Sur la base de l'état des lieux effectué au début de la transition, des priorités ont été dégagées, des mesures de redressement ont été prises à tous les niveaux et les actions entreprises ont pu produire, en dépit de certaines contraintes d'ordre structurel, financier et conjoncturel, les résultats attendus.

Le gouvernement de transition a défini dans le Cadre de Coopération Intérimaire, pour la période 2004 – 2006, quatre axes stratégiques avec l'intégration de l'**approche de genre** qui a facilité l'application du Plan d'Action annuel 2004–2005 du ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et en tenant compte du plan global du gouvernement de la République, le MCFDF a fixé des priorités qui l'ont conduit à poser des actions à caractère ***structurel*** (finalisation de textes de loi régissant l'organisation du ministère, mise en place d'une structure opérationnelle correspondant à la vocation du ministère, opérationnalisation du caractère transversal du ministère, décret de lois du 11 août 2005 reconnaissant le viol comme un crime contre la personne et non contre l'honneur, finalisation de proposition de textes de lois, concertation avec la société civile, partenariat avec des organisations internationales et des ONG) et ***conjoncturel*** (collaboration avec le MSPP et le MJSP au niveau de la prise en charge et accompagnement des femmes victimes de violence, avec la SEJSEC dans le cadre du projet PROCRÉE-JEUNES pour combattre la pauvreté des femmes et la féminisation de la pauvreté, travail conjoint avec MAST pour l'insertion de femmes dans des programmes de formation, partenariat avec le MICT, le MPCE, le MTPTC etc.).

Le MCFDF a fait des recommandations et dégagé des perspectives qui englobent certains projets en cours (féminisation de noms de rues, étude sur la violence...) et d'autres en perspectives (renforcement institutionnel avec la BID).

Le ministère à la Condition Féminine aura à travailler au renforcement de son partenariat avec les autres institutions de l'État, les organisations internationales, les ONG et les organisations de femmes pour bien remplir ses deux fonctions essentielles, à savoir: la **défense et la promotion des droits des femmes** et la **généralisation de l'analyse selon le genre.**

ANNEXES

ANNEXES

Tableau des sigles

ONG	Organisation Non gouvernementale
MAST	ministère des Affaires sociales et du Travail
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
INFP	Institut national de Formation Professionnelle
FANM YO LA	Collectif Féminin Haïtien pour la Participation Politique des Femmes
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
OEA	organisation des États Américains
CRAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement
MSPP	ministère de la Santé Publique et de la Population
SEJSEC	secrétaire secrétairerie d'État à la Jeunesse, aux Sports et à l'Education Civique
MJSP	ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MARNDR	ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MEF	ministère de l'Economie et des Finances
MPCE	ministère de la Planification et de la Coopération externe
MCIT	ministère du Commerce de l'Industrie et du Tourisme
MTPTC	ministère des Travaux Publics Transports et Communication
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
BID	Banque Interaméricaine de Développement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
OPS/OMS	Organisation Panaméricaine de la Santé/ organisation Mondiale de la Santé
BIT	Bureau international du Travail

Liste des institutions membres de la Table sectorielle Genre (TSG)

1) MCFDF	ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
2) ACDI/CC	agence Canadienne de Développement international / Coopération Canadienne
3) UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
4) PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
5) UNESCO	Organisation des nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
6) ONUSIDA	Programme Commun des nations Unies sur le VIH/SIDA

7) UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
8) MINUSTAH Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
9) BID Banque Interaméricaine de Développement
10) PAM Programme Alimentaire Mondial
11) FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
12) OPS/OMS Organisation Panaméricaine de la Santé / Organisation Mondiale de la Santé
13) BIT Bureau international du Travail

SITUATION DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES (janvier 2006)

DEPARTEMENT	Ressources Humaines Disponibles[15]	LOCAL DISPONIBLE	SITUATION	REMARQUE
1-GRAND'ANSE	4	oui	-Logé à la direction départementale du MAST	-nouvelle entente en cours pour être logé au MPCE
2-SUD	4	oui	-Logé au MAST	-exige d'importantes réparations
3-NIPPES	2	non	-Recherche de local à louer	-était logé au SNEP provisoirement
4-SUD EST	3	oui	-Accord pour être logé au MAST	-exige d'importantes réparations avant aménagement
5-OUEST	4	non	-logé au bureau central, entente pour nouveau local avec MSPP	-peut être logé seule ou avec MSPP si possible
6-ARTIBONITE	3	oui	-Logé au MPCE	-exige d'importantes réparations avant aménagement
7-PLATEAU CENTRAL	3	oui	-Local loué	-démarches en cours pour acquitter les arriérés
8-NORD OUEST	3	oui	-Logé au MPCE	-exige d'importantes réparations
9-NORD	3	non	-Recherche de local à louer	-utilise au besoin les salles de MPCE
10-NORD EST	3	non	-Recherche de local à louer	-utilise au besoin les salles de MPCE

[15] Pour chaque département il existe une coordonnatrice et deux (2) agentes de terrains. Sauf l'Ouest qui dispose D'une (1) réceptionniste et La Grand 'Anse et le Sud, qui disposent de trois (3) agentes de terrains.